



EFFICACITE /
FAIBLE COÛT

INSPECTION TECHNIQUE & PRISE DE VUES AÉRIENNES EN DRONE

MATHIEU NICO - 0687401143



PHOTOGRAPHIE AÉRIENNE

PHOTOGRAPHIE TECHNIQUE

Inspection de toitures au plus près sans location de nacelle.

- toitures traditionnelles
- toitures inaccessibles (Immeubles, bâtiments industriels,...)
- infrastructures techniques (château d'eau, mâts, pilônes, chevalements,...)

CLIENTS :

Services techniques publics ou privés
Syndics de copropriétés
Agents immobiliers
Bailleurs
Assurances

PHOTOGRAPHIE SUITE À SINISTRE

Photographie aérienne après sinistre (incendie, effondrement,...)

CLIENTS :

Services techniques publics ou privés
Syndics de copropriétés
Bailleurs
Assurances



PHOTOGRAPHIE & VIDÉO AÉRIENNE

PHOTOGRAPHIE COMMERCIALE

La photographie aérienne commerciale est destinée à mettre en valeur des biens dans leur environnement. Pour la vente de biens immobiliers ou encore pour la mise en valeur d'un parc immobilier.

La photographie aérienne est également efficace pour montrer des terrains constructibles ou des zone d'activités / industrielles

CLIENTS :

Services de communication publics ou privés
Agents immobiliers BtoB ou BtoC
Agences de développement économique territoriaux

VIDEO COMMERCIALE

Nous réalisons les prises de vues ainsi que le montage vidéo en fonction d'un scénario déterminé avec nos clients

CLIENTS :

Services et agences de communication publics ou privés
Agents immobiliers BtoB ou BtoC
Agences de développement économique territoriaux



PRESTATAIRE DRONE

NOUS NOUS OCCUPONS DE TOUTES LES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Donnez-nous le(s) lieu(x) et l'objet de la mission et nous nous occupons des formalités administratives liées aux autorisations de vols avec tous les intervenants s'il y en a. (DGAC, préfecture, aéroports / héliports,..., services militaires,...).

CONTACT COMMERCIAL

MATHIEU NICO

TEL. 0687401143

MAIL : MATHIEU.NICO@WEBCREATORS.FR

Les vols et les prises de vues en drone sont très encadrés par la loi en France. Notre société est déclarée auprès de la D.G.A.C. (Direction Générale de l'Aviation Civile) et nos télépilotes sont tous formés et tous titulaires du certificat d'aptitude de télépilote professionnel.

Notre matériel est en conformité avec les normes en vigueur en France et en Europe et nous sommes assurés pour tous les types de missions que nous proposons.

N° d'exploitant déclaré D.G.A.C. : ED10199

N° de police d'assurance (Atlantas) : 551064-641